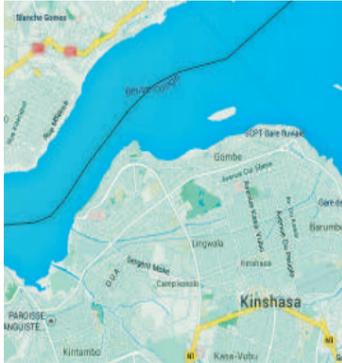


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3445 - VENDREDI 8 MARS 2019

ACCORD FCC-CACH

Un formateur du gouvernement attendu dans les prochains jours



Joseph Kabila et Félix Tshisekedi lors de leur dernière rencontre à la cité de l'Union africaine

Les deux regroupements politiques se sont mis d'accord, le 6 mars, à Kinshasa sur la nomination du formateur du gouvernement à désigner incessamment. Ils ont convenu de sacrifier l'étape de l'informateur censé identifier la majorité parlementaire, quitte à procé-

der à la nomination directe d'un formateur chargé de constituer le prochain exécutif national. Cette option fait suite aux consultations menées par le secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social qui lui ont permis de confirmer, « de manière docu-

mentée », que le Front commun pour le Congo (FCC) détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il est, dès lors, recommandé à l'autorité morale du FCC d'accomplir les devoirs de sa charge permettant la désignation du formateur du gouvernement. [Page 2](#)

HOMMAGE

2,5 millions de dollars pour l'érection d'un monument en mémoire d'Étienne Tshisekedi



Étienne Tshisekedi wa Mulumba

En attendant le rapatriement de la dépouille d'Étienne Tshisekedi décédé à Bruxelles en février 2017, le ministre du Budget vient d'être instruit par le directeur de cabinet du chef de l'État de mettre à la disposition du responsable de la société Meko un acompte de cinq cent mille dollars sur un montant global de 2,5 millions pour la construction d'un monument immortalisant l'op-

posant historique.

Cette nouvelle fait jaser, vu la hauteur de cette somme censée être débloquée dans un contexte de grogne sociale sur fond d'une série de mouvements de grève dus à l'accumulation des arriérés de salaire constatée dans plusieurs entreprises publiques.

[Page 4](#)

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Kabange Numbi opte pour la députation nationale



Félix Kabange Numbi pose avec Wivine Mumba et les membres du cabinet

Sept ans après avoir servi au gouvernement central en tant que ministre de la Santé, des Affaires foncières et, enfin, de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville, Félix Kabange Numbi a finalement démissionné, hier, pour aller exercer son mandat législatif en tant que député national. Frappé d'incompatibilité de fonction, l'élu de la province de Haut Lomami ne pouvait que libérer son poste ministériel pour se mettre en phase avec les dispositions constitutionnelles. Il a effectué la remise et reprise avec la ministre du Portefeuille, Wivine Mumba, qui assumera dorénavant l'intérim du ministre de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville, en attendant l'entrée du nouveau gouvernement. [Page 3](#)

SCRUTINS DU 30 DÉCEMBRE 2018

L'AFDC se réjouit du score réalisé

[Page 3](#)

ÉDITORIAL

Pacte

ceux qui pensent que l'Europe se désintéresse de l'Afrique, ou plutôt ne voit en notre continent qu'un monde instable dont il convient d'exploiter les richesses naturelles sans contribuer réellement à son émergence, nous ne saurions trop conseiller de lire et relire cette phrase écrite par le jeune président français, Emmanuel Macron, qui figure en bonne place dans la « Tribune pour une renaissance européenne » que les grands médias écrits des vingt-huit pays de l'Union ont publiée cette semaine en bonne place dans leurs colonnes :

« Une Europe qui se projette dans le monde doit être tournée vers l'Afrique avec laquelle nous devons nouer un pacte d'avenir. En assumant un destin commun, en soutenant son développement de manière ambitieuse et non défensive : investissements, partenariats universitaires, éducation des jeunes filles ... »

Ouvrant à l'échelle du continent la campagne pour les élections au Parlement de Strasbourg qui se dérouleront dans quelques semaines, un tel propos confirme ce que nous avons écrit ici même à maintes reprises ces derniers temps : à savoir que l'Union européenne ne parviendra à résoudre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée - stagnation économique, montée du populisme, afflux incontrôlé des migrants, dissensions politiques, menaces d'implosion - que si elle noue avec l'Afrique des relations de confiance et un véritable partenariat. Il témoigne d'une prise de conscience, certes tardive, de la place que notre continent occupera à bref délai dans la sphère humaine, mais qui aura à coup sûr des effets positifs si Emmanuel Macron est entendu par ses pairs.

Alors que se prépare sur le Vieux continent une échéance politique majeure dont peut sortir le meilleur - une majorité libérale et ouverte sur le monde - comme le pire - un repli sur soi et un rejet des autres suicidaire -, l'Afrique devrait faire entendre sa voix de façon haute et intelligible. En rappelant aux Européens ce qu'ils doivent aux peuples du Sud, en les incitant à investir sur notre sol comme le font tout particulièrement les Chinois, en contribuant à la mise en place de systèmes de défense et de sécurité efficaces, en contribuant réellement à la formation des hommes. Bref, en donnant un contenu concret à l'appel que le président français vient de lancer pour la conclusion d'un « Pacte d'avenir » entre l'Europe et l'Afrique.

Le Courrier de Kinshasa

FORMATION DU GOUVERNEMENT

Un accord FCC-Cach sacrifie l'étape de l'informateur

Les deux regroupements politiques se sont mis d'accord, le 6 mars à Kinshasa, sur la nomination du formateur du gouvernement à désigner incessamment.

S'achemine-t-on vers le dénouement de la problématique liée à la désignation d'un informateur chargé d'identifier la majorité parlementaire aux fins de la nomination du prochain Premier ministre ? En tout cas, les derniers signaux émis par le Front commun pour le Congo (FCC) et le Cap pour le changement (Cach) qui, dorénavant, font partie de la nouvelle coalition gouvernementale, permettent d'espérer que très bien bientôt, la situation sera décaillée.

En effet, durant trois jours, soit du 4 au 7 mars, les deux regroupements politiques dirigés respectivement par Joseph Kabila et Félix Tshisekedi ont eu des échanges très fructueux quant à la manière de gérer ensemble le pays. Des pourparlers qui ont abouti à la signature d'un accord sur la nomination du formateur du gouvernement.

En fait, les deux plates-formes ont convenu de sacrifier l'étape de la nomination d'un informateur, estimant que la majorité parlementaire s'est déjà clairement établie au terme des législatives du 30 décembre qui ont vu le FCC se tirer avec plus de trois cents sièges. Ces échanges, à en croire le communiqué conjoint signé respectivement par Néhémie Mwilanya (FCC) et Jean-Marc Kabund (Cach), ont permis de confirmer que le FCC détient, « de manière documentée », la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Identification de fait ou

conforme à la Constitution ? En tout cas, au niveau de l'Union pour la démocratie et le progrès social, l'on soutient que son secrétaire général, Jean-Marc Kabund, aurait mené, dans les coulisses, des consultations en vue de déterminer la majorité parlementaire. Le communiqué conjoint FCC-Cach publié le 6 mars constituerait le couronnement de ces pourparlers, à en croire le parti de Félix Tshisekedi, le nouvel allié du FCC dans le cadre de la nouvelle majorité gouvernementale.

« (...) **Les deux plates-formes politiques recommandent à l'autorité morale du FCC, président de la République honoraire, d'accomplir les devoirs de sa charge permettant au chef de l'État de procéder à la désignation du formateur du gouvernement** »

Une vive polémique dans l'opinion

Cela étant, il ne reste plus qu'à l'autorité morale du FCC, Joseph Kabila Kabange, de choisir dans ses rangs la personnalité qui sera aux commandes du prochain gouvernement et dont le chef de l'État aura la latitude de nommer. « (...) *Les deux plates-formes politiques recommandent à l'autorité morale du FCC, président de la République honoraire, d'accomplir les devoirs de sa charge permettant au chef de l'État de procéder à la désignation du formateur du gouvernement* », peut-on lire dans le communiqué.

En outre, les deux plates-formes ont affirmé leur volonté commune de gouverner ensemble la République démocratique du Congo, dans le cadre d'une coalition gouvernementale.

L'annonce de la désignation d'un formateur du gouvernement, en lieu et place d'un informateur censé identifier, au préalable, la majorité parlementaire, est au cœur d'une vive polémique dans l'opinion nationale. Si les uns ne trouvent rien à redire sur cette formule qui permet d'aller vite, d'autres stigmatisent son illégalité tout en déniant aux deux plates-formes informelles (FCC et Cach), le pouvoir d'identifier la majorité et d'ordonner au chef de l'État de nommer un formateur.

Qu'à cela ne tienne. Une chose est vraie, c'est que la démarche est loin de recueillir l'unanimité. Et, là où le bât blesse, c'est que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo avait récemment, au détour d'une visite officielle en Namibie, annoncé devant la diaspora congolaise qu'il allait incessamment procéder à la nomination d'un informateur pour dégager la majorité parlementaire. Qu'est-ce qui a bien pu se passer dans l'entretemps pour qu'il renonce à cette option ? Telle est la question que d'aucuns se posent avec le ressentiment que c'est bien le FCC, majoritaire à la chambre basse du parlement et dans les assemblées provinciales, qui tient le gouvernail de la gestion politique. Un carcan dont Félix Tshisekedi aura du mal à se défaire tout au long de son mandat, tant que les choses resteront en l'état.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Félix Kabange Numbi choisit de siéger à l'Assemblée nationale

Sept ans après avoir occupé successivement les portefeuilles de ministre de la Santé, des Affaires foncières et enfin de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville, l'élu de la province de Haut Lomami a démissionné du gouvernement central, le 7 mars, conformément aux dispositions constitutionnelles, au profit de son mandat législatif.

La cérémonie de remise et reprise a eu lieu entre Félix Kabange Numbi et la ministre du Portefeuille, Wivine Mumba, assumant l'intérim du ministre de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville. C'était en présence du secrétaire général de ce ministère et des membres des cabinets respectifs des deux personnalités.

A la tête du ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville depuis vingt mois, Félix Kabange Numbi s'en va tête haute à l'Assemblée nationale, a-t-il dit, travailler pour le souverain primaire qui l'a élu. Il s'est dit heureux d'avoir relevé deux défis majeurs dans ce ministère, notamment la mise en place d'une nouvelle administration.

« Le plus grand défi que j'ai eu était celui de combler le cadre organique de l'administration de l'Aménagement du territoire. Aujourd'hui, je suis fier parce



Félix Kabange Numbi posant avec Wivine Mumba et les membres du cabinet

que je n'ai pas seulement un secrétaire général, mais tout le personnel de l'administration centrale au niveau de l'Aménagement du territoire », a-t-il indiqué.

La réforme de l'Aménagement du territoire constituait le second défi. Pour Félix Kabange Numbi, cette action est très importante dans la mesure où elle va doter le pays d'une politique nationale de l'aménagement du territoire, de la loi cadre de l'aménagement du

territoire, d'un schéma national de l'aménagement du territoire et des plans provinciaux et locaux dans le domaine. « Depuis 1950, la RDC n'a pas de schéma national de l'aménagement du territoire ni de loi sur l'aménagement du territoire, il fallait donc relever le défi. Pour ce faire, nous avons travaillé avec notre nouvelle administration et le Programme des Nations unies pour le développement grâce au fonds Café que nous avons pu mobiliser.

Pour y arriver, nous avons mis sur pied une cellule d'appui à l'aménagement du territoire. Les experts de cette cellule ont été choisis après avoir passé un concours de recrutement. Nous avons aussi l'Unité d'appui à l'Aménagement du territoire. Nous travaillons ensemble sur les quatre livrables », a laissé entendre le ministre sortant, espérant que ce ministère ne sera pas oublié dans le prochain gouvernement.

« La réforme de l'aména-

gement du territoire sera une réalité dans les tout prochains jours », a-t-il affirmé, remerciant le président Joseph Kabila pour la confiance qu'il avait placée en lui. « Sept ans au gouvernement national et aujourd'hui député national, je quitte avec joie le gouvernement et je rends grâce à mon Dieu. Je voudrais aussi rendre hommage au président honoraire de la RDC, Joseph Kabila, qui m'a fait confiance et moi aussi je lui ai témoigné de la loyauté et de la fidélité. Il est mon autorité morale au FCC. Je suis Kabiliste et je le resterai, donc je resterai avec lui », a-t-il assuré.

Pour sa part, la ministre intérimaire promet de travailler sur la même lancée pour relever le défi de la réussite de la réforme de l'aménagement du territoire. Tout en reconnaissant que les tâches ardues n'ont jamais été un problème pour Félix Kabange Numbi ; allusion faite à toutes les années qu'il a passées au gouvernement entant que ministre, Wivine Mumba lui a souhaité bon vent. « Je vous souhaite plein succès pour vos nouvelles tâches que vous exercerez avec la même assiduité. Je crois que vous avez bien servi cette nation », a-t-elle déclaré à l'endroit de son prédécesseur.

Blandine Lusimana

ASSEMBLÉE NATIONALE

Martin Fayulu renonce à son mandat parlementaire

Le candidat n°4 à la présidentielle de décembre 2018 a décidé de renoncer à son mandat de député national, préférant laisser son siège à son suppléant.

Le leader de la coalition Lamuka ne siégera pas à l'Assemblée nationale. Ses proches collaborateurs l'ont déclaré le 6 mars, avant que lui-même le confirme à la presse. « Je ne peux pas être et président élu, et député », a soutenu mercredi Martin Fayulu, dans une interview à «Jeune Afrique», lui qui se considère toujours comme le président réellement élu à qui la victoire électorale avait été volée. Autre argument avancé, c'est le fait qu'il a battu campagne essentiellement pour la présidence de la République et non pour la députation nationale dans sa circonscription de Lukunga, où il a pourtant fait acte de candidature. Son siège sera donc occupé par son suppléant.

Au moment où ses partenaires d'hier, à l'instar de la plateforme électorale Ensemble pour le changement, ont changé de langage estimant que la vérité des urnes a atteint ses limites et doit laisser la place à l'instauration de l'État de droit, Martin Fayulu continue

presque seul son combat politique.

Jusqu'au-boutiste à souhait, celui qu'on appelle « le soldat du peuple », n'entend pas abdiquer. Il continue de réclamer sa victoire électorale avec un peu plus de 61% alors que dans les faits, son statut de « président élu » rime avec une vue de l'esprit. Même l'Eglise catholique, son principal soutien il y a quelques temps, a évolué dans son discours en déclarant qu'il faut à présent penser à l'avenir et composer avec l'actuel pouvoir.

En optant pour la poursuite de son combat pour la vérité des urnes en lieu et place de son mandat parlementaire, certaines langues pensent que l'intéressé a fait fausse route, étant entendu que la chambre basse du parlement constitue un canal de communication par excellence pour influencer sur le jeu politique. Martin Fayulu, pense-t-on, laisse un champ libre à la majorité Front commun pour le Congo au parlement, au grand dam d'une opinion nationale qui attendait de lui le son discordant censé recadrer certaines initiatives législatives contreproductives.

Alain Diasso

SCRUTINS DU 30 DÉCEMBRE 2018

L'Alliance des forces démocratiques du Congo se réjouit de son score

Dans un document vantant les mérites du parti cher au ministre Modeste Bahati Lukwebo, Roger Balindamwami Funebushiga, l'un des cofondateurs, célèbre le dynamisme qui caractérise cette formation politique.

« L'AFDC est le produit de ce que notre pays peut offrir de mieux en tant qu'organisation politique aux différents partenaires ainsi qu'aux autres organisations d'ailleurs à travers le monde », s'est félicité Roger Balindamwami, affirmant que l'Alliance des forces démocratiques du Congo (AFDC) est l'un des partis politiques les plus représentatifs sur l'ensemble de l'étendue du territoire national.

Le résultat obtenu aux élections de décembre, a-t-il dit, démontre la force et le savoir-faire de ce parti, en commençant par son autorité morale, Modeste Bahati Lukwebo, et tous ses cadres et militants. « Il affiche un effectif de cent-huit députés, soit quarante et un députés



nationaux et soixante-huit députés provinciaux pour sa toute première participation aux élections démocratiques organisées en décembre 2018 », a souligné Roger Balindamwami.

L'AFDC, a-t-il signifié, n'entend pas s'arrêter et compte compléter sa liste de dirigeants avec les élections urbaines, municipales et locales sans trop de souci. Roger Balindamwami a assuré qu'il prendra une part active à ces prochaines consultations. « L'on peut déjà dire que l'AFDC est prête théoriquement et pratique-

L'autorité morale de l'AFDC, Modeste Bahati Lukwebo, bien entendu sous la direction de son autorité morale, l'honorable Modeste Bahati Lukwebo », a annoncé ce cadre de l'AFDC, indiquant que cette formation politique partage la vision du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Il rend ainsi hommage à l'autorité morale de son parti, Modeste Bahati, et à tous les cadres et militants de cette formation qui totalise, cette année, neuf ans d'existence, pour les résultats obtenus aux dernières élections.

Lucien Dianzenza

HOMMAGE

2,5 millions de dollars pour l'érection d'un monument en mémoire d'Étienne Tshisekedi

Un acompte de cinq cent mille dollars est à décaisser au profit de la société Meko, chargée de réaliser l'ouvrage.

Lors de son discours d'investiture, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait promis le rapatriement dans un délai court, de la dépouille de son défunt père, Etienne Tshisekedi, pour des obsèques dignes de ce nom.

Jusqu'à ce jour, aucune date officielle n'est avancée pour l'organisation des funérailles. En attendant, le ministre du Budget vient d'être instruit par le directeur de cabinet du chef de l'État, Vital Kamerhe, de mettre à la disposition du responsable de la société Meko un acompte de cinq cent mille dollars sur un montant global de 2,5 millions pour la construction d'un monument immortalisant l'opposant historique.

Cette nouvelle fait déjà jaser dans l'opinion au regard de cette somme colossale cen-



Étienne Tshisekedi

sée être débloquée dans un contexte de grogne généralisée avec la série des mouvements de grève constatés dans les entreprises publiques. Si, pour certains, le Sphinx de Limete mérite cet honneur au regard de son combat pour l'instauration de la démocratie en République démocratique du Congo, d'autres estiment que l'érection d'une stèle en sa mémoire ne constitue pas, pour l'heure, une priorité.

Décédé à Bruxelles en février 2017, Etienne Tshisekedi, dont la dépouille est toujours gardée dans un funérarium de cette ville, avait longtemps fait l'objet d'une vive controverse entre l'autorité urbaine et sa famille quant au lieu de son inhumation. En fin de compte, les deux parties se sont accordées de l'enterrer dans une concession familiale située dans la périphérie est de Kinshasa.

Alain Diasso

MBANDAKA

L'ONG Freedom for journalist s'inquiète de la santé du journaliste Steeve Mwanyo Iwewe

L'organisation de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information a interpellé le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, sur l'état de santé fort préoccupant du professionnel des médias, condamné à douze mois de prison, au chef-lieu de la province de l'Équateur.



Le journaliste Steeve Mwanyo Iwewe dans sa cellule de prison, avec un bandeau sur la tête couvrant ses blessures

Citant l'un des avocats du journaliste joint le 6 mars au téléphone par son service d'aide légale, Me Bosome, Freedom for journalist (FFJ) affirme que Steeve Mwanyo Iwewe souffre des traumatismes à la suite des actes de brutalité dont il a été l'objet avant son transfert au parquet près le tribunal de paix de Mbandaka. « Les coups et blessures sont l'objet des policiers qui l'avaient tabassé et le journaliste, aujourd'hui malade, devra être soigné et les auteurs des voies des faits doivent être poursuivis et punis conformément à la loi », exige l'association, dans un communiqué pu-

blié le 7 mars.

Elle rappelle que le journaliste a été condamné par le tribunal de paix de Mbandaka, au terme d'une procédure de flagrante, le 1er mars, à douze mois de prison ferme pour « outrage » au gouverneur. Il a, en plus, été condamné à payer deux cent mille francs congolais d'amende et une somme de deux cents dollars américains de dommages-intérêts. Ses avocats ont interjeté appel le jour de sa condamnation.

Steeve Mwanyo Iwewe, note FFJ, travaillait pour la Radio-Télévision Sarah, une chaîne locale. Il a été arrêté le

27 février 2018 en plein reportage par la police, qui lui avait reproché d'avoir filmé une manifestation pacifique des agents de la section provinciale du ministère de l'Environnement, qui réclamaient 5% de rétrocession, jamais versés depuis plusieurs mois. Les policiers, quant à eux, justifient les coups assés au journaliste par le fait d'avoir déclaré au gouverneur de province, présent sur les lieux de la protestation, qu'il était journaliste en droit de couvrir le reportage et l'autorité politico-administrative n'avait pas qualité de lui en empêcher.

Lucien Dianzenza

CINÉMA

La RDC, théâtre de la série d'action « The Widow »

Produite par Amazon Prime Video, la série télévisée britannique de huit épisodes a comme actrice principale l'Anglaise Kate Beckinsale et l'histoire est censée se dérouler en République démocratique du Congo (RDC), même si le film est tourné en Afrique du Sud.

La série raconte l'histoire de Georgia Wells (Kate Beckinsale) dont la vie bascule le jour où son mari, en déplacement pour le travail en RDC, est déclaré mort à la suite du crash de l'avion de Sankuru Airways qui le conduisait de Goma à Kinshasa.

Trois ans plus tard, alors qu'elle tente de passer à autre chose, elle aperçoit, au cours d'une session d'informations à la télévision, un

parallèle, la narration suit des enfants enrôlés comme soldats par une milice locale et un aveugle au passé trouble. La série tisse, au fur et à mesure, des liens entre ces personnages, tous concernés par une expérience en commun. Dans la recherche de son mari, Georgia Wells est d'abord aidée par le Congolais Emmanuel Kazadi qu'elle avait rencontré après l'accident de l'avion et qui a perdu sa femme dans le crash. Lorsque ce dernier est tué dans l'explosion d'une voiture, Georgia comprend que c'est elle qui était visée pour l'empêcher de découvrir la vérité, et surtout qui était vraiment son mari. Ce dernier, apprend-elle, cachait des choses, des tractations financières et avait proba-



Une scène de la série

blement une maîtresse. En outre, découvre-t-elle, si l'avion, qui avait un politicien à son bord, s'est écrasé dans la jungle, c'est parce qu'une bombe a explosé.

Patrick Ndungidi

CENTRAFRIQUE

Faustin-Archange Touadera en visite officielle au Saint-siège

Le président centrafricain a été reçu par le pape François qui lui a remis le texte du message pour la journée mondiale de la paix 2019.

L'entretien entre les deux hommes a duré vingt-cinq minutes. Au terme de la rencontre, le Saint-Père lui a offert également la déclaration sur la Fraternité humaine.

Le président centrafricain s'est ensuite entretenu avec le secrétaire général du Vatican, le cardinal Pietro Parolin, et le secrétaire pour les rapports avec les États. À cette occasion, il a reçu l'instrument de ratification de l'accord-cadre entre le Saint-Siège et la Centrafrique sur les questions d'intérêt commun, qui avait été signé le 6 septembre 2016 à Bangui.

Ce texte définit le cadre juridique des relations entre l'Église et l'État, qui, sauvegardant leur indépendance et leur autonomie propres, s'engagent à coopérer dans les domaines spirituel, moral, social, culturel et humain, ainsi que pour la promotion du bien commun.

Faustin-Archange Touadera s'est aussi rendu

à la communauté Sant'Egidio, engagée dans le processus de paix dans le pays. En marge de cette visite, le président centrafricain a réaffirmé son engagement pour la paix dans son pays, miné par des affrontements entre groupes armés depuis 2013.

« *La réconciliation est en marche, et je pense que cela a commencé lors de la visite du Saint-Père [à Bangui du 29 au 30 novembre 2015 NDLR]. Il a semé la graine, nous continuons à l'arroser. Il y a des difficultés, des défis, mais nous sommes confiants* », a-t-il déclaré.

Quatorze groupes armés et le président Touadera ont signé, à Bangui, un Accord de paix dans lequel les parties s'engagent à renoncer aux recours aux armes pour régler leurs différends. Mais un mois après sa signature, l'Accord de paix est en danger.

Cinq des groupes armés, signataires dudit accord, avaient rejeté le nouveau gouvernement, nommé le 3 mars, par le président Touadera, au motif qu'il n'est pas assez inclusif.

Noël Ndong

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Malabo va accueillir les assemblées annuelles de l'institution

Les rencontres se tiendront du 11 au 14 juin, dans la capitale équato-guinéenne, ont annoncé la banque et le pays hôte, dans un communiqué, suite à la signature d'un protocole d'accord entre les deux parties.

« *Le gouvernement et la population de Guinée équatoriale sont prêts et ont hâte d'accueillir l'événement phare de la Banque africaine de développement, en 2019* », a déclaré Bernardo Abaga Ndong, coordinateur général du comité national technique équato-guinéen, en charge de l'organisation des assises.

« *Nous sommes déterminés à faire de ces Assemblées annuelles dans notre pays, un succès des plus retentissants, qui renforcera notre prestige national, car un événement avec plus de trois mille participants n'est pas une mince affaire à organiser* », a-t-il ajouté. Cette année, les assemblées an-

nuelles du groupe de la Banque africaine de développement (BAD) seront placées sur le thème de l'intégration régionale, l'une des cinq grandes priorités stratégiques de la BAD : allumer et alimenter l'Afrique; nourrir l'Afrique; industrialiser l'Afrique; intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de la vie des peuples d'Afrique. Ces réunions font suite à celles qui ont été organisées en Corée du sud et en Inde, ces deux dernières années.

Environ trois mille participants devront prendre part à ces réunions annuelles, parmi lesquels des ministres des Finances, des gouverneurs de banques centrales, des banquiers, des parlementaires, des représentants de la société civile, des dirigeants d'organisations internationales et chefs d'entreprises de premier plan issus des États membres de cette institution financière.

Peuplé d'un milliard d'habi-

tants, le continent africain génère un PIB total de trois mille quatre cents milliards de dollars et constitue un marché susceptible de créer d'immenses opportunités pour les entrepreneurs du continent. Ses dirigeants ne doivent pas dormir sur leurs lauriers, s'ils veulent réellement favoriser le développement dans leurs pays respectifs.

« *Mais pour arriver à un tel résultat, les gouvernements africains et les communautés économiques régionales doivent intensifier leurs efforts pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens, des services et du commerce à travers leurs frontières* », souligne la BAD.

La BAD, dont le siège est à Abidjan, compte quatre-vingts pays membres, parmi lesquels cinquante-quatre d'Afrique et vingt-six d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Nestor N'Gampoula

GENRE

La montée du célibat en Afrique

Le taux de célibat féminin ne cesse de s'élever dans certains pays du continent. Parmi les raisons, il est noté une volonté d'autonomie et d'action.

Rien qu'au Maroc, quelque huit millions de femmes en âge de se marier n'ont jamais convolé en justes noces. Le pays enregistre un taux de célibat de 60 %. La Tunisie voisine compte plus de 3,6 millions de femmes célibataires, soit 62%. Au Sénégal, plus de quatre millions de femmes sont célibataires. Tandis qu'au Mali, au Nigeria et en Mauritanie, 52 % de femmes sont "libres".

Ces données ont été compilées par l'ONG britannique "Family optimize". Cette situation tranche avec l'Afrique d'autrefois où le mariage était la raison d'être d'une femme. Le roman " Sous l'orage", de l'écrivain malien Seydou Badian Kouyaté, symbolisait à lui seul l'honneur de la famille, gage d'insertion socioéconomique de la fille.

Les experts n'ont pas encore identifié toutes les raisons de la montée du célibat féminin en Afrique. Pour cette ONG, la principale cause demeure la volonté d'autonomisation, le

cinquième des objectifs de développement durable auxquels aspire l'ONU. Au cours des dernières décennies, les pays du Sud ont connu des transformations économiques, politiques et sociales majeures, qui ont eu des conséquences importantes sur les rapports sociaux de sexe: crises économiques; pauvreté; mondialisation de l'économie et nouvelle division internationale du travail; institutionnalisation de l'approche « genre » et de l'empowerment des femmes.

N.Nd.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Des éléments français au Sénégal forment des gendarmes burkinabè

Sept instructeurs de l'unité de coopération régionale française ont conduit un stage de moniteur en Techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (Tior), au profit de la gendarmerie nationale du Burkina-faso.

Des militaires français ont formé une trentaine de sous-officiers aux techniques de combat d'abord à mains nues, ensuite avec bâton de défense et enfin en situation opérationnelle. La première semaine était consacrée à l'apprentissage des différentes techniques opérationnelles et méthodes pédagogiques à l'intention des futurs formateurs burkinabè. La seconde portait sur le perfectionnement et les évaluations pour l'obtention de la qualification moniteur Tior.

Au cours d'une cérémonie militaire au camp Pasganga de la gendarmerie nationale, les aspirants-moniteurs ont reçu leurs attestations de formation en présence du détachement des éléments français

au Sénégal (EFS); du coopérant français au Burkina-faso, le lieutenant-colonel Rebuffel; du délégué logistique, le colonel Doléan Minoungo; et du commissaire principal Raymond Darriet.

Régulièrement engagés dans des missions de sécurisation de leur pays, les éléments de la gendarmerie burkinabè pourront, à leur tour, former leurs hommes à ces techniques opérationnelles. Créés le 1er août 2011, les EFS constituent à Dakar, un pôle opérationnel de coopération à vocation régionale, dont les principales missions consistent à assurer la défense et la sécurité des intérêts et des ressortissants français, appuyer leurs déploiements opérationnels dans la région et contribuer à la coopération opérationnelle régionale. Ils disposent, par ailleurs, de la capacité d'accueillir, de soutenir, voire de commander une force interarmées projetée.

N.Nd.

SANTÉ PUBLIQUE

L'Onusida se félicite des résultats obtenus d'une étude

Le programme commun des Nations unies sur la pandémie s'est réjoui, le 6 mars, au sujet des effets d'essais cliniques d'une analyse, qui montrent une diminution de 30% du nombre de nouvelles infections et l'importance de la prévention, du dépistage et du traitement de la maladie.

L'étude, qui comprenait vingt et une communautés urbaines en Zambie et en Afrique du Sud, couvrant une population totale d'un million d'habitants, est la plus grande de ce type qui s'est déroulée entre 2013 et 2018. Elle relève que les personnes ayant participé à l'analyse ont été divisées en trois groupes : A, B et C. Deux d'entre ces groupes, notamment A et B, ont bénéficié de services de prévention personnalisés.

Le groupe A a, par ailleurs, reçu immédiatement un traitement antirétroviral pour les personnes séropositives, indépendamment du nombre de cellules du système immunitaire appelées CD4. Au niveau du groupe B, un traitement antirétroviral n'a été proposé qu'aux personnes éligibles, conformément aux directives nationales.

Il s'agissait notamment d'un nombre de CD4 de trois cent cinquante, au début de l'essai, qui est passé à cinq cents en 2016. Et le traitement a été offert à toutes les personnes vivant avec le VIH de ce groupe, comme dans le groupe A. Quant au groupe C, il n'a reçu aucun service personnalisé de prévention, mais a eu accès aux services de dépistage et de traitement du VIH, selon les directives nationales.

Les chercheurs ont constaté que les groupes A et B ont atteint les objectifs 90-90-90 : 90% des personnes vivant avec le VIH connais-

sant leur statut, 90% des personnes connaissant leur statut séropositif ayant accès au traitement, et 90% des personnes sous traitement ayant une charge virale supprimée. Ils ont confirmé l'impact de l'accès communautaire au dépistage, au traitement et à la prévention et relevé combien il est important de renforcer l'accès des communautés à la prévention.

Commentant les résultats de l'analyse, le directeur exécutif de l'Onusida, Michel Sidibé, a dit qu'ils renforcent l'appel de son agence « à l'augmentation du nombre d'agents de santé communautaires en Afrique » et confirment « la nécessité d'investir davantage dans la prévention et le traitement du VIH, y compris de nouveaux outils et systèmes plus performants ».

Les chercheurs s'évertuent pour tenter de mettre fin à cette pandémie. Pour y parvenir, l'agence onusienne recommande vivement une combinaison d'options de prévention du VIH. Elle a cité la nécessité d'offrir à toutes les personnes vivant avec le VIH un accès immédiat à une thérapie antirétrovirale, encourager l'utilisation correcte et systématique de préservatifs masculins ou féminins, des relations sexuelles commençant à un âge plus avancé.

L'étude propose aussi d'encourager les gens à avoir moins de partenaires, la circoncision médicale masculine volontaire et l'utilisation de la prophylaxie préexposition pour les personnes à risque d'infection par le VIH.

Rappelons que selon l'agence onusienne, il n'existe toujours pas de méthode de prévention du VIH totalement protectrice contre ce virus.

Nestor N'Gampoula



AIRTEL SOUTIENT
l'émancipation de la femme
Congolaise.
Bonne fête du 8 mars



A PROPOS DE LA CORRUPTION DES SYNDICATS

La majorité parlementaire donne sa version des faits

Dans notre parution n° 3443 du mercredi 6 mars, à la page 2, nous avons publié un article sur le titre : « Dialogue social : les syndicats mettent au défi la majorité parlementaire ». Dans cette unité rédactionnelle, les trois centrales syndicales les plus représentatives du Congo (CSC, CSTC et Cosylac) se déchargeaient sur la majorité parlementaire qui, selon elles, au cours de ses journées parlementaires organisées du 20 au 21 février à Brazzaville, dans l'une des communications délivrées à cette occasion, avait traité de corrompus les syndicats et les animateurs des régies financières.

Réagissant à l'attaque des syndicats à son encontre, la majorité parlementaire a rendu publique, le 4 mars, une déclaration dans laquelle elle contextualise son affirmation et donne sa version des faits. En clair, précise la déclaration, c'est au cours de la communication délivrée par Laurent Tengu sur le thème « Moyen de lutte contre les antivaleurs : moyens juridiques, moyens politiques et moyens pédagogiques » qu'il avait été restitué les résultats pertinents de l'une des trois études sur la corruption au Congo, commandées par le gouvernement en 2011 à trois cabinets indépendants d'audits et d'enquêtes.

Ces résultats révélaient ce qui suit : la douane est infestée de la corruption à hauteur de 80, 17% ; les partis politiques (79, 73%) ; les syndicats (79,33%) ; la police (79,04%) ; le parlement dans le cadre des campagnes électorales (69,03%) ; le gouvernement (67,27%) ; la justice (66,8%) ; les impôts (66,27%) ; les autorités locales (65,73%) ; les médias (56,37%) ; l'Inspection générale d'Etat (50,47%) et la Cour des comptes (47,63%).

Au regard des faits sus évoqués, précise la déclaration, le groupe parlementaire de la majorité a exprimé son étonnement et sa déception face à la réaction de ces trois centrales syndicales qui ont pu délibérément se livrer à l'amalgame dans la compréhension qu'ils ont eue du contenu de la restitution des résultats des cabinets d'audits et d'enquêtes.

Les parlementaires de la majorité, note le texte, ont rappelé aux syndicalistes qu'ils détiennent un mandat national qui leur a été conféré par le peuple au nom de qui ils parlent. De ce fait, ont-ils indiqué, les députés de la majorité présidentielle ne se laisseront jamais impressionner par des provocations et des manèges de toutes sortes dignes d'une époque révolue.

La Rédaction

ZONE CÉMAC

Faciliter l'accès des PME au nouveau marché financier

L'espace économique entend améliorer le financement des projets nationaux et des entreprises, avec la fusion des deux bourses des valeurs de Libreville et Douala. Le régulateur du marché financier régional séjourne à Brazzaville pour partager sa vision avec les autorités congolaises.

Depuis le 1er mars, la capitale économique du Cameroun (Douala) est devenue le seul pôle de concentration des activités boursières de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac). La capitale gabonaise (Libreville) va abriter, quant à elle, le siège de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf). Le compromis a été trouvé en octobre 2018, à N'Djamena (Tchad), à l'issue du sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Cémac, et a permis de mettre fin à une certaine concurrence que se livraient la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale et la Douala stock exchange.

La Cosumaf est l'unique régulateur et doit être proche des opérateurs. « Notre priorité est de faire connaître le marché financier et ses opportunités. Pour cela, nous sommes à la disposition des États et acteurs économiques pour les accompagner dans leurs opérations de levée de fonds », a lancé, le 6 mars à Braz-



zaville, son président, Nagoum Yamassoum, au sortir d'une entrevue avec le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo.

La tournée sous-régionale du patron de la Cosumaf a pour but d'expliquer aux différentes autorités monétaires le bien-fondé du processus de fusion des bourses, y compris la manière dont les marchés financiers ont assuré la transition vers un régulateur unique.

« Le marché financier peut être une source extrêmement importante de levée de fonds pour les entreprises. Nous encourageons aussi les États membres de la Cémac à venir directement sur le marché financier pour souscrire, par exemple, aux emprunts obligataires, afin de financer leurs activités de développement », a exhorté Nagoum Yamassoum.

Fiacre Kombo

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN STATISTIQUES

Le Sénat autorise la ratification de l'accord de prêt additionnel entre le Congo et la BIRD

Le financement complémentaire d'un montant de treize milliards FCFA vise l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel du système statistique national.

Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a été adopté par le Sénat, le 6 mars à Brazzaville.

Il s'agira de mettre en œuvre un programme d'activités visant, entre autres, à améliorer la structure organisationnelle du système statistique national ; à renforcer sa capacité en vue d'attirer et de retenir le personnel qualifié ; à construire un nouvel immeuble pour l'Institut national de la statistique et le Centre d'application de la statistique et de la planification.

Ce financement, qui s'ajoute au premier accord signé le 7 juillet 2014, a été consenti au Congo par la BIRD aux conditions contractuelles suivantes : la commission initiale de 0, 25% du montant du prêt, la commission d'engagement de 0, 25% par an sur le solde du prêt non encaissé.

Les dates de remboursement ou de paiement sont fixées du 15 avril au 15 octobre de chaque année, le taux d'intérêt payable par le bénéficiaire est le taux de référence majoré de la marge fixe.

Le remboursement se fera en onze échéances et par tranches égales du capital emprunté. La date de clôture des retraits de fonds pour la mise en œuvre du projet est fixée au 30 avril 2021.

Jean-Jacques Koubemba

RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

La population attend la mise en œuvre du projet

Les bénéficiaires des quartiers cibles de Brazzaville, notamment Moukoundzi Ngouaka à Makélékélé et Sukissa à Ouenzé, respectivement dans le premier et le cinquième arrondissement, espèrent voir les ouvriers à pied d'œuvre dans un bref délai.

Les habitants des deux quartiers pilotes ont exprimé le vœu (bien que d'autres sont restés sceptiques), lors d'une visite de terrain qu'a organisée l'équipe du projet de développement et restructuration des quartiers précaires (Durquap), le 7 mars.

« Bientôt un taxi pourra enfin me déposer devant mon portail. Faites vite. », a lancé en passant, un habitant de la rue Malanda, au quartier Sukissa. Notons que cette ruelle sablonneuse n'est accessible qu'au véhicule marque 4X4. D'autres, par contre, se sont contentés de demander la date du début effectif des travaux, prévus en juillet prochain, alors qu'ils devraient démarrer, selon les premières annonces des responsables de ce projet, au premier trimestre de cette année.

Pour améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers, le projet construira des voiries urbaines sur 5km et règlera des questions liées à l'eau, l'électricité et aux érosions, ainsi que des ouvrages de franchissement.



L'équipe du Durquap et les soumissionnaires, au marché Moukoundzi Ngouaka (Makélékélé)

Precisons que l'objet de cette visite était de permettre à la trentaine des sociétés ayant soumissionné à l'appel d'offres relatif à l'exécution de la première phase du Durquap de s'imprégner des réalités du terrain.

« Dans la procédure de passation de marché, lorsque nous lançons un appel d'offres, nous avons une étape cruciale, celle concernant la visite du site. C'est important parce que ça permet aux entreprises de produire des devis estimatifs qui prennent réellement en compte les contraintes du terrain », a indiqué l'ingénieur civil-urbaniste, chargé de mission technique et d'ingénierie au Durquap, Remy-Phillipe Mouyambi.

« Cette visite n'est pas définitive, nous demandons aux entreprises de revenir sur le terrain pour affiner leurs données par rapport au devis que nous avons fait. Ils pourront travailler avec le comité local

de développement du quartier, qui assure le relais entre la population et le projet », a-t-il ajouté, avant de relever que le démarrage des travaux dépendra de la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation prévu au mois de mai.

Notons que la date de clôture de dépôt de dossiers est fixée au 29 mars. Une marge accordée à toutes entreprises intéressées à soumissionner.

Cofinancé par le Congo et la Banque mondiale pour un montant de soixante-dix-huit milliards FCFA, le Durquap est placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et des grands travaux. Il vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base pour les habitants des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire « Tchiniambi, Tié-Tié », où le même type de visite de terrain a été organisé deux jours avant.

Lopelle Mboussa Gassia

FÊTE DU 8 MARS

Des jeunes biologistes organisent une campagne de collecte de sang

L'opération qui a démarré le 7 mars au siège de l'association « Trios », situé sur l'avenue des Trois Martyrs, à Moungali, se poursuivra ce 8 mars au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), avec à la clé une centaine de poches de sang à collecter.

L'humanité célèbre le 8 mars, la Journée internationale de la femme. Pour mieux fêter cet événement, des jeunes femmes biologistes de l'association « Trios » ont lancé, le 7 mars, en partenariat avec les services du CNTS, une opération de collecte de sang dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, Moungali. « Nous avons organisé cette collecte de sang pour pouvoir sauver des vies. L'objectif est d'atteindre au moins cent poches de sang. En fait, nous avons remarqué que beaucoup de gens meurent par manque de sang. C'est un geste que nous avons voulu faire parce que nous trouvons que c'est très important pour nous, surtout dans notre domaine », a expliqué Nolvie Yoka, technicienne de laboratoire. En effet, cette opération a mobilisé beaucoup de gens qui connaissent l'importance du don de sang. Ainsi, des dizaines de poches de sang ont été prélevées. Un geste altruiste qui peut sauver de nombreuses vies humaines en danger. « Il y a des gens qui hésitent encore pour faire un don de sang parce qu'ils interprètent mal les choses alors que l'essentiel est de sauver la vie des autres. Je demande à tous ceux qui hésitent encore de dissiper les malentendus et d'avoir un bon cœur pour venir sauver la vie de nos sœurs et frères », a lancé Chadly, un habitué. Créée il y a près d'un an, l'association « Trios » vise, entre autres, à promouvoir les sciences biomédicales en menant des actions humanitaires et à informer la population de certaines pathologies biomédicales. En quelques mois d'exis-



Des donateurs de sang/Adiac

tence, cette ONG a déjà mis en place un laboratoire d'analyse médicale dont l'objectif est de permettre aux Congolais de faire des examens à moindre coût. Elle entend mener plusieurs autres projets de santé communautaire. Regroupant les jeunes biologistes sortis de l'Institut national des sciences de la santé (ex-Inssa) et de l'Ecole paramédicale Jean-Joseph-Loukabou, cette association se fixe l'objectif de disposer d'un personnel qualifié. « Cent poches : cent vies sauvées. Nous voulons collecter plus de sang, les femmes ont décidé de se lever dans l'association afin de prouver qu'elles peuvent aussi organiser une manifestation. Nous entrons actuellement dans la deuxième phase de nos objectifs qui consiste à promouvoir les sciences biomédicales. Les femmes biomédicales ont constaté un manque criant de sang. Avec des grèves à répétition observées au niveau du CNTS, elles ont décidé d'organiser cette collecte de sang », a expliqué le président du conseil d'administration de l'association « Trios », Berge Tsiba-Ngokana, annonçant une grande mobilisation à l'occasion de la Journée mondiale du don de sang, le 14 juin prochain.

Parfait Wilfried Douniama

VIE SYNDICALE

Le Congo adhère à l'Internationale des services publics

La représentante de l'Internationale des services publics au bureau régional Afrique et pays arabes, Charlotte Kalanbani Kougnondame Pandomoyo, a exhorté, le 6 mars à Brazzaville, les femmes syndicalistes des municipalités et des administrations publiques au militantisme et à redoubler leurs efforts à la faveur d'une réunion tenue dans la capitale.

La rencontre a été patronnée par le conseiller politique du maire de Brazzaville, Galebaye Abira. Les femmes syndicalistes des municipalités et des administrations publiques ont été informées de la reconnaissance du Congo par l'Internationale des services publics (ISP), une institution basée en Suisse et chargée de la défense des syndicats.

Le Congo est ainsi le cent soixantième pays à adhérer à cette institution syndicale internationale. Dans le pays, l'ISP travaille en étroite collaboration avec le Comité interprofessionnel des femmes syndicalistes des municipalités et des administrations publiques (Cifsmapc). « Les femmes du Congo marquent leur présence à la marche du monde. C'est une première pour notre pays et espérons en être le fer de lance en Afrique. Cette adhésion témoigne la pleine collaboration et le soutien de l'ISP au combat des femmes syndicalistes », a indiqué Myriam Taty N'Sitou Ihou, présidente du Cifsmapc. Pour sa part, la représentante de l'ISP au bureau régional Afrique et pays arabes a déclaré : « Il était important pour moi de venir moi-même pour renforcer cette solidarité. Les échanges vont se faire pour le renforcement du mouvement syndical. Je suis arrivée pour vous remettre officiellement le certificat d'adhésion. Le Congo a soumis tous ses dossiers et remis sa contrepartie financière pour son adhésion », a déclaré Charlotte Kalanbani Kougnondame Pandomoyo. À propos de la fête de ce 8 mars, a-t-elle indiqué, l'ISP a retenu comme thème « L'équité salariale » et demande aux femmes de redoubler leurs efforts à mieux faire. L'ISP est une fédération syndicale internationale qui rassemble les travailleurs du secteur public. Elle est reconnue comme une organisation non gouvernementale par l'Organisation internationale du travail et le Conseil économique et social des Nations unies.

Fortuné Ibara

Le député de Ouenzé II encourage les femmes à connaître leurs droits

Romi Oyo et son collègue Antoine Bienaimé Obam'Ondon, député de Gamboma II, dans le département des Plateaux, ont assisté, le 6 mars à Brazzaville, à une causerie-débat sur les droits de la femme.

« Les femmes ne doivent pas toujours se contenter d'avoir un pagnon pour bien fêter pendant le 8 mars. Elles devraient avoir la maîtrise de leurs droits et se souvenir des différentes luttes menées par leurs consœurs dans le passé », a indiqué l'honorable Romi Oyo. L'élu du peuple a argumenté sur l'importance du planning familial. « Vos doléances sont écoutées à l'hémicycle et par les hautes autorités de la République », a-t-il fait savoir, avant de parler du Conseil consultatif des femmes, un organe reconnu par l'actuelle Constitution. Invitée à la causerie-débat, la juriste Vanessa Metou a fait un rappel des luttes menées par les femmes pour revendiquer leurs droits, commentant une vidéo sur l'historicité des droits des femmes. Elle a également développé le thème national retenu pour la célébration cette année de la journée du 8 mars, à savoir « Implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire ». Vanessa Metou a indiqué qu'à travers le monde, les femmes ont obtenu plusieurs avantages



Les députés face aux femmes de Ouenzé/Adiac Une vue des femmes/Adiac

au terme de leurs luttes. Elle a cité quelques dates historiques, en partant de 1791 avec Olympe de Gouges qui rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » jusqu'à nos jours avec le vote de la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ; le vote de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; le vote de la loi n° 2016-444 du 6 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Auparavant elle a parlé, entre autres, de certains textes qui ont été adoptés tout au long de cette lutte, tel celui de 1946 qui supprime

la notion de « salaire féminin » ; la loi Neuwirth de 1967 autorisant la contraception ; la reconnaissance en 1972 du principe « A travail égal, salaire égal » ; etc. Par ailleurs, interrogée sur le sens qu'elle donne au thème national de la célébration du 8 mars, Pauline Iyolo, une habitante du quartier 56, à Ouenzé, a déclaré : « L'autosuffisance alimentaire, on en parle depuis les années 1980. Nous devons beaucoup produire et nous impliquer dans toutes formes d'agriculture et d'élevage pour jouer notre partition à feindre les importations et renforcer le système économique de notre pays ».

Fortuné Ibara

SOLIDARITÉ

Les femmes de la SNPC apportent assistance aux centres de santé intégrés

En prélude à la célébration de la Journée internationale de la femme, la gent féminine de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a fait un don de médicaments au centre de santé intégré Marien-Ngouabi et à celui de Moukondo, tout en apportant assistance aux femmes qui ont mis au monde dans la nuit du 6 au 7 mars.

Les femmes de la SNPC, appuyées par la direction générale de l'entreprise, n'ont pas voulu célébrer seules la Journée internationale de la femme. Dans la matinée du 7 mars, elles ont été au chevet des femmes ayant mis au monde, à cette date, au Centre de santé intégré Marien-Ngouabi, dans le sixième arrondissement, Talangai, avant de poursuivre l'œuvre à l'autre structure sanitaire de Moukondo, dans le quatrième arrondissement, Moungali.

Le don a été composé, entre autres, des kits de trousseaux de maternité, d'habits pour les nouveau-nés, des pagnes y compris des médicaments. « Par ce geste, la direction générale de la SNPC prouve que l'entreprise est toujours proche de la population », a expliqué Esther Itoua Ekamba-Elombé, qui a conduit la délégation. Elle a souligné que les femmes qui accouchent ne sont souvent pas prises en compte de façon conséquente lors des festivités de la Journée internationale de la femme. La SNPC a donc tenu à mettre un accent particulier sur elles. Le chef du centre de santé intégré Marien-Ngouabi, le Dr Gérard Ngakosso, a salué l'action menée par ces femmes, en assurant que les médicaments reçus sont d'une grande importance puisqu'ils permettront de répondre aux besoins sanitaires de la population. Le directeur du centre de santé de Moukondo, le Dr Pascal Itoua, a abondé dans le même sens en rappelant que la SNPC n'est pas à son premier coup d'essai. Le bâtiment qui abrite les services de la maternité, a-t-il indiqué, a été construit par cette entreprise.

Soulignons qu'en dehors de Brazzaville, les femmes de la SNPC ont accompli le même geste à Pointe-Noire, notamment à l'hôpital de base de Tié-Tié ainsi qu'à l'orphelinat du centre social de Mahouata ; à Impfondo, dans le département de la Likouala, plus précisément à l'hôpital de base.

R.M.

FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO

Les points focaux en formation

L'atelier de formation qui se tient du 6 au 8 mars, à Brazzaville, s'inscrit dans le cadre du partenariat d'entente qui a été signé, le 3 août 2018, entre l'Institut francophone pour le développement durable et la Commission climat du Bassin du Congo.

Ouvert par la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault, l'atelier qui réunit tous les points focaux du Fonds bleu des pays membres de la Commission climat du Bassin du Congo ainsi que des représentants des organismes régionaux, porte sur le thème « Les économies verte et bleue comme opportunités de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le Bassin du Congo. »

« Nous, du côté de la Francophonie, attendons d'amorcer le partenariat avec la Commission climat et le Fonds bleu. Un voyage de plusieurs jours commence toujours par un premier pas. Deuxièmement, apprendre à travailler ensemble. Un adage dit, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Nous avons l'intention de mener le partenariat avec la Commission climat jusqu'à son aboutissement, jusqu'à la phase de mobilisation de financement pour la réalisation des programmes qui sont proposés », a indiqué, lors de la cérémonie d'ouverture, le directeur de l'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD), Jean Pierre Ndoutoum.

Représentant le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Dr Honoré Tabuna a, quant à lui, rappelé que l'écono-



Les participants à l'atelier

mie bleue et l'économie verte ne doivent pas être un choix pour les États membres de la Commission climat du Bassin du Congo, mais une obligation et une opportunité gigantesque de développement. Ceci, en raison de leur immense potentiel en ressources hydrographiques, marines et forestières.

Pour le secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan, Abou Bamba, l'économie bleue c'est l'avenir. « Elle permettra de résoudre les problèmes de développement auxquels nous avons été longtemps confrontés, tels que la lutte contre la faune à travers la pêche- l'aquaculture, la production énergétique durable, le développement touristique durable, le développement des transports et de l'industrie portuaire et surtout la croissance économique, la création

des richesses, et la distribution de certaines richesses », a-t-il déclaré.

Bientôt un plan d'investissement pour la Commission

Ouvrant l'atelier au nom du chef de l'État congolais, président de la Commission climat du Bassin du Congo, la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault, a indiqué que le thème choisi rappelle encore une fois que la lutte contre le réchauffement climatique oblige à développer des solutions idoines s'il faut atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Le but de cette opérationnalisation est de favoriser le passage aux actions concrètes et visibles sur le terrain pour concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique des États par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie de la population, conformément à la Déclaration de Marrakech.

« Consciente du fait que nous allons abor-

der une phase décisive de la vie de notre Commission, qui se verra bientôt dotée d'un plan d'investissement et d'un véhicule financier, la coordination technique que je dirige a jugé nécessaire et opportun de donner aux points focaux du Fonds bleu des pays membres de notre Commission les moyens et outils nécessaires pour une maîtrise des problématiques liées à la Commission, ainsi qu'une participation active à tous les étapes du processus d'opérationnalisation de la Commission », a expliqué la ministre.

Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer les connaissances des participants sur les concepts génériques, comme le développement durable, les changements climatiques et l'économie bleue, d'une part, et sur des questions spécifiques, telles que la formulation et l'analyse de la durabilité des projets et programme, la finance climatique, la mobilisation des fonds et l'ingénierie d'organisation des événements internationaux, d'autre part. Rappelons que la Commission climat du Bassin du Congo a été créée en même temps que les deux autres Commissions climats sœurs, celles du Sahel et des États insulaires, le 16 novembre 2016 à Marrakech, en marge de la COP22, par les chefs d'État africains, à l'issue du sommet de l'Action pour la co-émergence de l'Afrique, organisé à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, roi du Maroc. Elle est constituée de seize États, que sont Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad et Zambie.

Bruno Okokana

DÉVASTATION DES PLANTATIONS PAR LES ÉLÉPHANTS

La population victime demande réparation

La forêt congolaise occupe 60% de la superficie nationale et regorge d'importants troupeaux de pachydermes. Ces animaux, intégralement protégés, quittent ces derniers temps leurs réserves et dévastent les plantations des riverains qui réclament à l'Etat la réparation du préjudice causé, conformément à la loi.

Le sujet a alimenté le débat à l'Assemblée nationale, le 5 mars, à l'occasion des questions orales au gouvernement avec débat.

Interrogée par le député de Mbon, la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a reconnu que depuis quelques années, les éléphants perturbent la quiétude de la population riveraine, en dévastant leurs plantations.

Dans les détails, la ministre de l'Economie forestière, faisant l'état des lieux de ces pachydermes, a révélé que le Congo compte de nos jours environ trente mille individus. Le chiffre est en constante régression de 65% par rapport aux données des années 2000, au cours desquelles la population d'éléphants avoisinait les quatre-vingt-dix mille têtes.

Cette faune sauvage intégralement protégée par la loi, a soutenu Rosalie Matondo, est répertoriée dans quatre importants paysages de conservation du pays. Dans la partie septentrionale, a-t-elle poursuivi, on dénombre environ seize mille éléphants.

Ces troupeaux sont localisés dans la zone Sangha-ouest, précisément dans les parcs d'Odzala-Kokoua, de Pikoûnda, dans le sanctuaire de la Loussie, mais aussi dans certaines concessions forestières localisées à Kélé, Mbomo, dans la Cuvette-ouest, à Mambili, Tala Tala et Makoua, dans la Cuvette.

Dans la zone Sangha est, recouvrant le parc Nouabalé-Ndoki, la réserve communautaire du Lac télé, ainsi que certaines concessions qui entourent la zone de Bétou jusqu'à Pokola, la population d'éléphants avoisine dix mille individus.

Le département des Plateaux, pour sa part, compte autour de cinq cents éléphants, identifiés dans la réserve de Léfini, la concession forestière de Ngo-ko-Ogué et d'autres réserves animalières connexes. Dans la partie méridionale, par contre, a argumenté la ministre, la population d'éléphants est d'environ mille cent dix individus. Ces derniers sont localisés dans le parc Conkouati-Douli et bien d'autres réserves fauniques.

Des cultures détruites au passage des éléphants

Etant en liberté, ces pachydermes, l'espèce la plus emblématique des animaux, circulent sur des dizaines de kilomètres. Au passage, ils broutent, dévastent et détruisent systématiquement les cultures, causant des pleurs, grincements de dents et lamentations. « On ne comprend plus rien. Nous sommes arrivés à un niveau où la population cultive, les éléphants récoltent et aucune mesure d'accompagnement n'est prise en faveur de ces villageois qui ne vivent qu'aux dépens de leurs champs », s'est indigné le député Alphonse Ngatsélé, auteur de la question, précisant qu'un éléphant avait déjà tué une personne dans un village.

L'Etat qui a pourtant prévu des mesures d'accompagnement pour réparer les préjudices causés n'a jamais fait face à son devoir. La ministre de l'Economie forestière a précisé que les états financiers sont au Trésor public, mais le décaissement ne suit pas.

« Nous sommes conscients que les éléphants sacagent les cultures de la population. Lorsque cela est avéré, le ministère de l'Economie forestière et celui de l'Agriculture constatent les faits et établissent des rapports de destruction qu'ils acheminent au ministère des Finances pour qu'elle soit indemnisée », a conclu Rosalie Matondo.

Firmin Oyé

INVESTISSEMENT

Le Congo a besoin de définir des stratégies solides

Le vœu est l'une des recommandations formulées par des intervenants au Forum Vox Eco, organisé le 6 mars à Brazzaville, par le groupe Vox média.

La rencontre a réuni des acteurs publics et privés ainsi que la société civile qui ont débattu sur les thèmes « Attirer les investissements nationaux et étrangers : quelle stratégie pour améliorer le climat des affaires » ; « Investir au Congo, difficultés et perspectives », enfin « Ressources et services pour accompagner des investissements. »

« Nous visons, à travers ce forum, construire un débat national autour des questions d'intérêt communautaire. Aujourd'hui, nous avons parlé des investissements parce que nous savons qu'ils sont comme le levier de développement économique », a déclaré le directeur général du groupe Vox médias, Arsen Séverin.

« Nous constituerons un livre blanc avec toutes les recommandations et suggestions faites que nous remettrons à ceux qui sont censés chercher des financements. Le Programme national de développement (PND), par exemple, nécessite quinze mille milliards d'investissement, soit trois mille milliards chaque année sur cinq ans. L'Etat seul n'arrivera pas. Il faut que des investisseurs arrivent pour l'aider à la mise en œuvre du PND », a-t-il ajouté.

Disposant des potentiels pour attirer des investisseurs, le Congo a aussi besoin de renforcer la collaboration entre les entreprises privées et l'administration en vue d'éviter notamment la parafiscalité. « Le manque de données statistiques fiables est un frein à l'investissement », a indiqué Michel Djombo, un entrepreneur évoluant dans l'agro-industrie.

Notons que les textes garantissant des exonérations fiscales-douanières existent depuis 2014. « Il suffit de les vulgariser pour que les investisseurs en prennent connaissance », a conclu la directrice de l'Agence pour la promotion des investissements, Annick Mongo.

Lopelle Mboussa Gassia

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 6 mars 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 6 mars 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Sept affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir

Cinq projets de loi et deux projets de décret, tous, au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Au regard de l'aperçu général qu'en a donné le Premier ministre, introduisant les dossiers de son gouvernement, l'ensemble des textes en discussion, traduit la matérialisation par l'exécutif, de l'engagement pris par le président de la République devant le peuple congolais, le 20 mars 2016, au travers de son projet de société, « La marche vers le développement, allons plus loin ensemble », notamment s'agissant de sa volonté d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

Il s'agit, aux termes de ces textes de grande importance, de promouvoir le développement du numérique dans notre pays, mais aussi, en s'inspirant des instruments internationaux, régionaux et communautaires, de protéger l'Etat et les usagers des risques majeurs qu'induisent le développement et l'attrait des technologies de l'information et de la communication.

En effet, a rappelé le Premier ministre, chef du gouvernement, si la révolution numérique a été à l'origine d'importantes mutations à tous les niveaux de la société, elle a, dans le même temps, accru la vulnérabilité des Etats, des organisations et des individus en raison de l'interdépendance croissante de produits et de services vitaux. C'est, d'ailleurs, pour cette raison, qu'au niveau international et communautaire, sont adoptés une série d'instruments auxquels les Etats sont tenus de se conformer. Il en est ainsi, par exemple, au niveau international, de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel et au niveau communautaire, notamment au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (Cémac), de la loi-type CEEAC/Cémac relative à la cybersécurité, de la directive loi-type CEEAC/Cémac sur la lutte contre la cybercriminalité, et de la directive loi-type /CEEAC/Cémac sur les transactions électroniques. C'est au terme de ce préambule ainsi posé, que le Conseil des ministres a procédé à l'examen, tour à tour, des affaires inscrites à l'ordre du jour de sa réunion du 6 mars 2019.

Des projets de loi au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique

Projet de loi relatif à la cybersécurité

Invité par Monsieur le président de la République à prendre la parole, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a présenté le projet de loi relatif à la cybersécurité, qui vise à mettre en œuvre une politique nationale et globale de cette problématique, tout en fixant un cadre général en la matière. Le projet de loi, en examen, reconnaît l'importance des infrastructures essentielles de l'information pour notre pays, et identifie les risques

auxquels est confronté l'usage des nouvelles technologies de l'information. C'est ainsi qu'il traite de l'ensemble des mesures de prévention, de protection et de discussion, des mesures d'ordre technique, organisationnel, juridique, financier, humain, procédural, et d'autres actions permettant d'atteindre les objectifs de sécurité, liés à l'utilisation des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'informations.

Il ressort de l'exégèse de cet avant-projet de loi, que le titre I définit autant les concepts et la nature des opérations utilisés dans le domaine de cybersécurité, que les principes généraux de la cybersécurité. Le titre II détermine, pour sa part, l'ensemble des activités de sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communications électroniques, notamment l'audit obligatoire, la protection des réseaux de communications électroniques, et la protection des systèmes d'information. Le titre III, quant à lui, en enrichissant l'œuvre du législateur telle que formulée par la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009, portant réglementation du secteur des communications électroniques, innove en fixant le régime de la cryptologie, au travers de l'encadrement juridique des activités de la cryptologie et les sanctions encourues par les prestataires desdites activités.

Après avoir fait le tour de la question, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi relatif à la cybersécurité en vue de sa transmission au parlement.

Projet de loi portant lutte contre la cybercriminalité

Présentant le projet de loi contre la cybercriminalité, à la demande du président de la République, le ministre Léon Juste Ibombo a tenu à rappeler que l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) a favorisé de profondes mutations dans la manière de concevoir et de réaliser les activités humaines, et que de façon paradoxale, la révolution technologique a également favorisé l'irruption de nouveaux dangers et de graves menaces. Des agissements répréhensibles de toutes sortes, attentatoires tant aux intérêts des particuliers qu'à ceux de la chose publique se multiplient. Il en est ainsi de la fraude en ligne, de la diffusion de contenus pornographiques mettant en scène des enfants, du piratage, de l'usurpation d'identité, du traitement illicite de données à caractère personnel, etc.

Ainsi, les acteurs du monde criminel ont su tirer profit de l'insécurité du cyberspace qui découle de la vulnérabilité et de l'insuffisante maîtrise des TIC. Un phénomène nouveau dénommé cybercriminalité, trouvant son espace de prédilection dans l'environnement dématérialisé, est apparu. Sa particularité réside dans sa transnationalité, son immatérialité, sa volatilité et l'anonymat de ses acteurs.

La législation pénale congolaise actuelle n'étant pas adaptée aux spécificités de la délinquance numérique, aussi bien en droit substantiel qu'en droit procédural, il

est apparu, dès lors, nécessaire de renforcer les dispositions du Code pénal en vigueur dans notre pays, en ajoutant les infractions commises par le biais des TIC. De fait, le texte proposé s'inspire largement des instruments juridiques internationaux et communautaires, et résout ainsi la question de la transposition, dans la législation nationale, des normes régionales et communautaires.

Ainsi, le texte en examen avec ses cent huit articles répartis en trente-trois chapitres et cinq titres, définit les infractions liées aux TIC ainsi que les peines encourues par les délinquants tant correctionnels que criminels.

C'est le cas des atteintes à la confidentialité, à l'intégrité, à l'introduction et à l'interception frauduleuse des données, des systèmes d'information, au traitement illicite des données à caractère personnel.

Sont également prévus et punis par la loi en projet, l'abus de dispositifs et de l'association de malfaiteurs informatiques, la pornographie infantile, la xénophobie par le biais d'un système d'information, la violation des normes relatives à la publicité par voie électronique, à la prospection directe, à la cryptologie.

Enfin, le projet en discussion n'a pas exclu les cas de vol, d'extorsion, d'abus de confiance, d'escroquerie, de recel de l'information électronique, de tous actes dolosifs, de blanchiment de capitaux, et d'exploitation illicite des données à caractère personnel. Tout comme, il est fait état des infractions portant sur les atteintes au droit d'auteur, sur l'usurpation d'identité numérique, sur les atteintes à la défense nationale et sur la responsabilité pénale des personnes morales.

Le titre III, quant à lui, définit les techniques procédurales et probatoires en matière d'infractions commises par le biais des TIC. Sont ainsi définis à ce titre, le système de preuve électronique en matière pénale, les modalités de perquisition, d'interception de données informatisées et du pouvoir d'injonction dont disposent le procureur de la République et le juge d'instruction à l'égard de toute personne, pour produire et communiquer les données informatiques spécifiées, en sa possession ou sous son contrôle.

Tenant compte du caractère transnational de cette catégorie d'infractions, le titre IV fixe les modalités de coopération et d'entraide judiciaires internationales.

Après examen, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi en vue de sa soumission au parlement.

Projet de loi relatif aux transactions électroniques

Poursuivant les points inscrits à son ordre du jour, le Conseil des ministres a examiné le projet de loi relatif aux transactions électroniques. Sur le texte en examen, le ministre Léon Juste Ibombo a indiqué que le projet de loi sur les transactions électroniques, soumis à l'approbation du Conseil des ministres, s'inscrit en droite ligne de la politique nationale de développement des TIC, élaborée entre 2008 et 2009 par le gouvernement de la République. Il vise à mettre en place un environ-

nement juridique propice et adapté, permettant le développement de l'e-business et de l'e-gouvernement, mais aussi de développer des échanges de manière globale par le canal des TIC.

En effet, a renchéri le ministre, les programmes sectoriels d'envergure de développement des infrastructures technologiques qui commencent à connaître des débuts de réalisation significatives dans notre pays, vont considérablement favoriser l'émergence des réseaux informatisés et leur appropriation progressive, aussi bien par les acteurs du commerce que par l'administration et les personnes publiques.

Dès lors, la tendance irréversible est à une constante augmentation des transactions électroniques qui s'opèrent déjà dans plusieurs secteurs de notre économie, notamment dans les domaines de la production, la promotion, la vente, la distribution de produits et les échanges par des réseaux de télécommunication ou informatiques.

Toutefois, a-t-il poursuivi, force est de constater que plusieurs obstacles freinent l'émergence et le développement des transactions électroniques dans notre pays, notamment en raison de graves carences normatives se caractérisant, entre autres, par : l'inexistence de règles qui consacrent la validité des documents électroniques et la reconnaissance de la signature électronique ; l'inexistence de dispositions organisant la dématérialisation des formalités administratives, et la diffusion d'informations en ligne ainsi que l'archivage électronique ; l'absence d'une définition claire et précise des obligations des acteurs, dans une perspective d'une facilitation de la liberté d'accès et d'information dans le cyberspace.

Le projet de loi en examen vient donc combler ces lacunes normatives en même temps qu'il consacre l'équivalence entre dossiers électroniques et documents papiers.

Par ailleurs, il prévoit une définition claire des différents concepts et notions utilisés dans le secteur, une délimitation précise de la responsabilité des prestataires de service et acteurs assimilés et une consécration de la liberté de communication par voie électronique ainsi qu'une consécration, dans un double souci d'efficacité et de sécurité, de l'écrit électronique comme équivalent du support papier à plusieurs niveaux, en termes d'obligations conventionnelles, s'agissant des contrats en général, des modes de preuve, de signature et de facturation.

Il assure, en outre, une protection efficace des consommateurs, notamment par la reconnaissance de certaines prérogatives comme le droit à l'information et le droit de rétractation dans les contrats auxquels ils sont Parties ;

Après discussion, le projet de loi a été approuvé par le Conseil des ministres et sera soumis au parlement.

Projet de loi portant création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information

Invité à nouveau par le président de la République à prendre la parole, le ministre Léon Juste Ibombo a soumis au Conseil des ministres,

l'examen du projet de loi portant création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information. Prenant la parole à cet effet, le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique a rappelé que l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a impacté tous les secteurs d'activité et a donné naissance à un nouveau type d'économie transversale, dénommée économie numérique. Les investissements pour le développement de l'économie numérique, fondés sur les principaux axes qui sont les infrastructures et les réseaux, les équipements et les outils, les contenus et les usages, sont identifiés comme les plus productifs, parce qu'ils accroissent la compétitivité de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Cependant, a-t-il renchéri, le développement de cette nouvelle économie n'est pas sans conséquences néfastes. Les avantages de l'économie numérique exposent, par exemple, tout Etat ou toute entreprise ou encore tout individu, aux nouveaux risques, concernant notamment, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques, etc.

Face à cette insécurité réelle qui menace tant aussi les réseaux que les infrastructures numériques sur lesquels reposent non seulement la sécurité et la souveraineté des Etats, mais aussi son économie, chaque Etat met en œuvre un ensemble de mesures de prévention, de protection et de dissuasion.

Ces mesures sont d'ordre juridique, institutionnel, technique, financier et permettent d'atteindre les objectifs de sécurité fixés à travers les réseaux de communications électroniques et les systèmes d'information, pour la protection de la vie privée de ses citoyens.

C'est pourquoi, en plus de l'adoption des lois relatives à la cybersécurité, à la lutte contre la cybercriminalité, aux transactions électroniques et à la protection des données à caractère personnel, il est conseillé de créer un organe de veille et d'application de ces textes. C'est en cela que s'inscrit le projet de loi en examen, portant création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information qui vient pallier le vide institutionnel encore palpable au Congo.

Dans ses missions, telles que définies à l'article 2 de l'avant-projet de loi, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information assure, pour le compte de l'Etat, le contrôle et le suivi des activités liées à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communications électroniques.

En tant qu'autorité de certification racine et de certification principale de l'administration publique, elle est, en outre, chargée de garantir la protection du cyberspace national et d'assurer le suivi des activités liées à la cryptologie, réalisées par les organismes publics et privés sur le territoire national.

Après discussion, le projet de loi a été approuvé par le Conseil des ministres pour être transmis au parlement.

Projet de loi portant protection des données à caractère personnel

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 6 mars 2019

Le projet de loi portant protection des données à caractère personnel, à l'instar des autres textes soumis à l'examen du Conseil des ministres de ce jour, répond aux importantes évolutions technologiques dans ce sens que l'un des inconvénients majeurs inhérents au développement des infrastructures technologiques, réside notamment dans l'accroissement des risques d'atteinte aux droits et libertés fondamentaux des citoyens, en particulier à leur vie privée.

L'usage généralisé de l'internet et de l'informatique, aussi bien par les personnes publiques que par les personnes privées, a conduit à une surproduction des données à caractère personnel. Le développement d'internet a entraîné l'éclosion spectaculaire des réseaux sociaux numériques, espaces virtuels dans lesquels s'exposent et se transmettent, à grande échelle, des données à caractère personnel. Ces informations relatives à la vie privée des personnes physiques, englobant leur réseau d'amis, leurs idées politiques, leur orientation sexuelle ou encore leur religion, sont potentiellement visibles instantanément par tous et partout via ces sites de socialisation. D'autres outils technologiques comme les systèmes de géolocalisation, la vidéoprotection ou la biométrie, entre autres, offrent certes l'avantage d'ouvrir un large éventail de services, mais partagent le point commun d'accroître la traçabilité des individus et les risques inhérents en matière de respect de la vie privée.

Alors que la protection des données à caractère personnel constitue un véritable enjeu juridique, économique et sociétal, il est à déplorer que la législation congolaise souffre d'un vide juridique quant à la prise en charge des opérations relatives à la génération, à la collecte et au traitement des données à caractère personnel et ce, nonobstant les dispositions de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques, qui aborde certains aspects relatifs à la protection de la vie privée dans les réseaux de communications électroniques.

L'objectif du présent projet de loi est d'asseoir un environnement juridique et institutionnel offrant une protection efficace des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, notamment de leur vie privée, à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A cet effet, il s'inspire des principes directeurs de la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel édictés par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990, des exigences européennes en matière de transfert de données vers des pays tiers, de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel et de la directive loi-type/CEEAC/Cémac sur la protection des données à caractère personnel.

Après examen, le projet de loi a été

approuvé en vue d'être transmis au parlement.

II- Des projets des décrets au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique

Projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre, de l'accès et du service universel des communications électroniques

Poursuivant l'examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil des ministres a suivi la présentation du projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre de l'accès et du service universel des communications électroniques.

Intervenant à ce sujet, le ministre Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a rappelé que l'accès aux services de communications électroniques constitue une nécessité pour tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national.

Ainsi, en vue d'assurer à l'ensemble des citoyens l'accès aux services de communications électroniques, la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques en République du Congo a introduit la notion de service universel, définie comme « une offre minimale au public sur l'ensemble du territoire national, de services de communications électroniques, à un prix abordable et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'universalité ». Pour réaliser cet objectif d'intérêt

général, ladite loi fait obligation aux opérateurs des services de communications électroniques de contribuer aux missions et charges de développement du service universel des communications électroniques. Ce qui justifie la création d'un fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques, destiné à favoriser le développement des réseaux de communications électroniques dans les zones où ce développement n'est pas rentable. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de décret en examen, élaboré en application des dispositions des articles 85 et suivants de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 citée supra et qui fixe, alors, les modalités de mise en œuvre de l'accès et du service universel des communications électroniques et particulièrement, la procédure et des modalités de financement des dessertes et des projets, ainsi que des sanctions encourues par des opérateurs de réseau en cas de non-respect des obligations qui leur incombent.

Après examen, le projet de décret a été adopté.

Projet de décret fixant les modalités de gestion des fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques

Intervenant, à nouveau, sur le projet de décret fixant les modalités de gestion des fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques, le ministre Léon Juste Ibombo a signifié qu' en ins-

tituant un fonds destiné à favoriser le développement des réseaux de communications électroniques dans les zones où ce développement n'est pas rentable pour les opérateurs, dénommé fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques, la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques fixait ses ressources à ses articles 92 et 94.

Cependant, le législateur avait préféré confier, aux termes de l'article 95, la charge à l'exécutif de fixer par voie réglementaire les modalités de gestion de ce fonds.

Le décret en examen définit par voie de conséquence, les organes d'administration et de gestion du fonds et fixe la répartition de compétences entre le Comité de gestion et l'Agence de régularisation des poses et des communications électroniques.

Après examen, le projet de décret a été adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la République a levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h 25 mn.

Fait à Brazzaville, le 6 mars 2019

Pour le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement en mission,

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso



En partenariat avec Canal +, TuSeo, le Ministère de la Culture et des Arts, le Ministère de la promotion de la femme et la Délégation de l'Union Européenne

C'est la création féminine congolaise qui sera à l'honneur tout au long de la journée avec une exposition, un défilé de mode, et en clôture un spectacle d'humour. Coiffures gratuites, défilé de mode, cinéma, ateliers autour du foulard, stands de produits bio, massages etc

Que veut dire nappy ?

Le mouvement nappy, contraction de **natural** et **happy**, est né aux États-Unis dans les années 2000, des femmes noires fières de leurs cheveux crépus. Le cheveu naturel africain a fait l'objet de dénigrement depuis la traite négrière. Les **nappy girls** ou **nappies** abandonnent le défrisage et laissent pousser leurs cheveux au naturel. Leur coupe peut être simple ou bien plus élaborée, avec des nattes et tresses africaines ou encore des locks.

De 10h à 18h30

coiffures gratuites par Christophe Pavia (les coiffures mystérieuses) extraordinaire coiffeur venu de France, un triomphe l'an dernier où il a coiffé 150 femmes !

Photos gratuites par le collectif Elili dans leur studio éphémère sur le parvis (voir p.12)

Le petit marché de la mode nappy

Natural et happy c'est une façon de se coiffer et aussi de vivre et de s'habiller Découvrez dans l'atelier les tenues créés par les stylistes brazzavilloises participant au défilé de mode dans l'atelier

LE VILLAGE NAPPY stands de produits bio, massages, etc

Ashanti shop, Carmen, Locs n' naps Ecole spéciale, Marie-Flore Nkounkou Kinésithérapeute, Kibonit-beauté Grace Milandou, Le palais du moringa, Radison Blu, Pharmacies Mvouama et Van der Veecken dans le hall

Matin

10h00 Exposition **Femmes, Femmes Femmes !**

en partenariat avec les ateliers Sahn Commissaire Bill Kouléany

Visite guidée par les artistes

De Poto-Poto au Djoué, elles sont peintres, cinéastes, photographes ou designers. Pour la première fois, une exposition réunira leurs oeuvres dans le grand hall de l'IFC, et ce pendant tout le mois de mars. dans le hall

10h30 Projection

Enquête d'Afrique / Le business du cheveu

Documentaire de Gina Lukiesa, 2018, 52 mn avec l'aimable autorisation de Canal + Lissés, défrisés, crépus, frisés, courts, longs, bruns, blonds, roux, chaque femme choisit son style capillaire. Et à travers ce style, elles choisissent d'appartenir à telle ou telle communauté...Mais certains produits peuvent être très nocifs.

11h30 Atelier afro du collectif **Locs n'Naps** animé par Tessa M

Venez apprendre à comprendre et à entretenir vos cheveux afros, conseils pratiques et astuces. Salle Gide

Après-midi

13h30 Conférence

Coiffures et foulards au Congo,

historique, influences et symbolique.

Par le Ministère de la Culture et des Arts

14h00 Atelier **Le foulard autrement**

Animé par Yasmine du collectif Locs'n Naps. Amenez vos foulards, si vous voulez repartir avec un attaché.

Salle Gide

15h30 **Défilé de mode**

des créatrices brazzavilloises

modèles coiffées par Christophe Pavia

Cousus_mains

Elewa

Nandjika

Stina

Avec Maruisca

16h30 à 18h00 **L'humour congolais au féminin !**

Uniquement des humoristes femmes, en partenariat avec TuSeo

RDC : **Abelle Bowala**

Brazzaville : **Blue tooth,**

Miss Memak Dabalakrak,

Rose Digital,

Défilé et spectacle présentés par Elyon's.

Salle Savorgan



Les femmes de MWDDDB à l'honneur

Interview



Christelle NZOUNGANI
Account Director

Directrice clientèle de MWDDDB et mère de famille, comment faites-vous ?

Gérer le portefeuille client d'une agence telle que MWDDDB n'est pas chose aisée et nécessite des aptitudes particulières. Je me bats pour relever tous les défis destinés à davantage propulser MWDDDB. La véritable équation à résoudre au quotidien demeure celle de l'adéquation entre la demande du client et le temps de réalisation de celle-ci car le délai est un facteur clé, garant de la réussite d'un projet.

Cependant mes challenges professionnels n'entravent en rien ma vie de famille. En effet, je prends le soin de passer du temps avec les miens à la moindre occasion.



Gabriella MABIKA
Senior Account Manager

Quel est votre slogan publicitaire préféré ?
"parce que je le vau**x** bien" de L'Oréal

Ce slogan Concerne toutes les femmes du monde. C'est un appel à l'émancipation des femmes, une affirmation individuelle. Le métier que j'exerce est une opportunité en tant que femme de faire entendre ma voix aussi bien de façon créative que factuelle. Enfin, le combat de la dignité des femmes est une lutte au quotidien et j'appelle donc toutes les femmes pour cette "journée des femmes" à se poser les bonnes questions sur leur place dans la société.



Claudia BALOU
Commercial Assistant

De l'administration à MWDDDB, comment vivez vous votre reconversion professionnelle ?
Le métier en agence de communication est très passionnant car il nous donne la faculté de laisser libre cours à notre imagination et à notre créativité.

À l'agence MWDDDB, je participe aujourd'hui à des séances de brainstorming, de recherche d'insight et d'analyse des comportements dans le but de faire ressortir une communication qui touche le public cible et l'incite à la consommation. En clair, chaque jour passé à MWDDDB est un saut dans un univers nouveau bordé de challenges et de défis à relever qui ne me laisse pas indifférente. Toute femme à l'image de la gente masculine a donc sa place dans une agence de communication

imagine • inspire • influence

MW DDB
MW. Marketing Services

AFRICA CEO FORUM

Shaping the future of Africa

7^e édition
KIGALI
25 & 26 mars 2019

www.theafricaceoforum.com

[f](#) [in](#) [t](#)

Le rendez-vous international de référence des décideurs du secteur privé africain

CO-HOST

IFC International Finance Corporation
WORLD BANK GROUP
Creating Markets. Creating Opportunities

ORGANIZERS

JEUNE AFRIQUE MEDIA GROUP **rainbow unlimited**

DIAMOND

glo **BOLLORE** **Orange** **KCB** **MCB** **MUTUAFENGL AFRICA** **m sc** **DCP** **orange**

INSTITUTIONAL PARTNERS

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP **AFRICAN UNION** **ADP** **European Investment Bank** **MIGA**

AWARDS **MAZARS** GALA DINNER **ARISE**

GOLD

afribank **aktif bank** **BUA** **GE** **BANK OF KIGALI** **CASABLANCA FINANCE CITY** **JESA** **EKO ATLANTIC**

PARTNERS

AFRICA50 **AMETHIS** **BCG** **BRVM** **EDMOND DE ROTHSCHILD** **Deloitte** **CFao** **KPMG** **Equally** **Olam** **mazen** **IRDB** **Safaricom** **SOFIBANQUE** **UBA** **STEFANES**

NATIONAL OFFICIAL CARRIER **RwandAir** INTERNATIONAL OFFICIAL CARRIER **brussels airlines**

MEDIA PARTNERS

ifi **24** **CANAL+** **CHIEF AFRICA** **CNN** **Nation Media Group** **jeuneafrique** **THE AFRICA REPORT** **LIVE THE STORY**



ANNONCE LEGALE

Dans le cadre de la mission de règlement préventif prescrite conformément à l'ordonnance de suspension des poursuites individuelles et de désignation d'expert au profit de la société équatoriale congo airlines sa (ecair) par le tribunal de commerce de Brazzaville, repertoire n°499 du 06 décembre 2018, le cabinet expert désigne dmt consulting demande à tous les créanciers de la société eclair de confirmer le solde de leurs créances en fournissant le relevé détaillé du compte eclair dans leurs livres à la date du 31 décembre 2018.

Compte tenu des contraintes de calendrier, tous les créanciers concernés sont priés d'envoyer lesdits relevés au plus tard le 15 mars 2018 par e-mail aux adresses suivantes : muller.dela@dm-consulting.com hercule.saizonou.@dm-consulting.com ou de contacter le cabinet dmt consulting par téléphone aux numéros suivants :

+242 06 517 99 77
+242 06 679 47 87

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Bokaka Meboula Alyvi Cécilia, je désire être appelée désormais Meboula Alyvi Vécilia.
Un délai de trois mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

On m'appelle Bokaka Emmanuelle, je désire être appelée désormais Ebalé Emmanuelle.
Un délai de trois mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

IN MEMORIAM

4 Mars 2018-4 Mars 2019
Voici une année jour pour jour que tu nous quittais : Letembet Ippet Gérard
Le vide que tu as laissé témoigne de l'importance de ce que tu étais pour la famille. Nous ne t'oublierons jamais
En cette date de triste anniversaire, tes frères, sœurs et enfants prient tous ceux qui t'ont connus et aimés d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.
Des messes seront dites à :
Ste Anne, la Cathédrale Sacré Cœur et en la paroisse Ste-Marie de Ouenzé Gérard !!!!
Dors en paix, dans ton sommeil éternel



Décrypter L'ÉCONOMIE AFRICAINE



<http://magazedelafrique.com>
Également disponible sur l'App store et l'Android market

<http://www.cometcom.fr/ComBin/comcom.dli/TITRE?NUM=ICPO03&ORI=>
<https://institutions.exacteditions.com/african-business-le-magazine-des-dirigeants-africains>



TOUTE LA JOURNÉE

Coiffures gratuites par Christophe Pavia (les coiffures mystérieuses)

Le petit marché de la mode nappy

LE VILLAGE NAPPY stands de produits bio, massages...



MATIN

10h00 Visite exposition Femmes, Femmes Femmes !
10h00 Studio éphémère par le collectif Elili
10h30 Projection Enquête d'Afrique / Le business du cheveu
11h00 Sport sur le parvis
11h30 Atelier afro du collectif Locs n'Naps animé par Tessa M

APRÈS-MIDI

13h30 Conférence Coiffures et foulards au Congo,
14h00 Atelier le foulard autrement
15h00 Sport sur le parvis
15h30 Défilé de mode des créatrices brazzavilloises
Cousus mains, Elewa, Nandjika, Stina
Avec Maruissa

16h30 à 18h00 L'humour congolais au féminin !
RDC : Abelle Bowala
Brazzaville : Bluetooth, Miss Memak Dabalakrak, Rose Digital,
Défilé et spectacle présentés par Elyon's.
Salle Savorgan

"Be nappy, fières d'être africaines"
VENDREDI 8 MARS // 10H00 - 18H30





Po na yo!

Une facturation plus claire

Le Mb à 5frs seulement à la fin de votre forfait
everywhere you go

mtncongo.net

***125*4*8#**



VACCINATION

Affluence des enfants vers les centres de santé

Parents et responsables des établissements publics et privés accompagnent les enfants vers les structures sanitaires pour les vacciner contre la rougeole et la rubéole, une opération couplée à une supplémentation en vitamine A et un dépistage au mebendazole.

L'engouement des parents vers les lieux de vaccination s'est fait sentir après le coup d'envoi de la campagne donné par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le 5 mars à l'Hôpital Mère et enfant Blanche Gomes. La campagne gratuite se déroule jusqu'au 9 mars, sur l'ensemble du territoire national.

A Brazzaville, une bousculade s'observe dans les différents centres de santé intégrés, en dépit des orientations des services de santé pour maintenir l'ordre pendant les différentes étapes de la vaccination.

La tranche d'âge concernée par cette opération va de 9 mois à 14 ans, alors que les campagnes de vaccination antérieures ne se limitaient qu'aux enfants de zéro à 5 ans. Du centre de santé intégré de Nkombo et Matari en passant par celui de Moukondo, Jane Viale et bien d'autres, le constat a été le même. Les parents accourent, selon leur disponibilité, pour faire vacciner leurs enfants.

Après avoir donné le vaccin à ses deux enfants, une jeune fille mère qui a requis l'anonymat a expliqué qu'il n'y a pas de condition pour la vaccination. Elle a été informée par l'intermédiaire des médias qu'il faut donner le vaccin aux enfants pour prévenir les épidémies. « Je suis venue vacciner mes enfants après avoir suivi la ministre de la Santé et de la population sur l'importance du vaccin. La rougeole est une maladie dangereuse qui tue beaucoup d'enfants », a-t-elle indiqué.

L'enthousiasme s'est étendu également au niveau des établissements scolaires publics et privés. Les responsables, sur la permission des parents, accompagnent leurs élèves, tandis que d'autres, en tenue scolaire, s'y rendent volontiers.

Dorina Olembé et Farez Sadio, toutes deux en classe de CM2 à l'école publique Bernadette-Bayonne, ont reçu leur vaccin volontairement, selon les enseignements donnés par leur maître sur l'importance de se faire vacciner, on-elles confié. Dans ce même établissement, Débora Ndila, en classe de cinquième, est venue prendre son vaccin à la demande de ses parents, après avoir évacué sa peur. De son côté, le chef du centre de santé intégré de Nkombo et Matari, Cédric Ndinga Oyono, a souligné le débordement de la population. « Face à l'affluence des enfants pour se faire vacciner, cinq centres à stratégie avancée ne répondent plus. D'autres centres supplémentaires ont été créés d'après les instructions de ma hiérarchie afin de décongestionner la situation », a-t-il déclaré.

Lydie Gisèle Oko

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

AS Otoho aux prises avec RS Berkane le 10 mars au Maroc

La rencontre s'inscrit dans le cadre de la cinquième et avant-dernière journée de la phase de poules de la compétition.

Leader du groupe A, RS Berkane, premier avec huit points, accordera son hospitalité au deuxième, AS Otoho (cinq points), le 10 mars, au stade municipal de Berkane. En effet, les Congolais effectuent le déplacement du Maroc avec un moral haut, après leur victoire 1-0, le 3 mars à Owando, face à Us Agadir, un autre club marocain. En cas de victoire à l'extérieur, l'AS Otoho prendra la première place, avant de recevoir Raja de Casablanca, le 17 mars sur ses installations.

L'espoir est permis, puisque les pouillains du coach Aliou Badra Diallo n'ont enregistré qu'une seule défaite (1-2 contre Us Agadir) sur les quatre derniers matchs de poules. Lors du match aller, disputé le 3 février à Owando, comptant pour la première journée, les deux équipes s'étaient séparées dos à dos (1-1). Dans l'autre match du groupe A, le dernier, Raja de Casablanca recevra le troisième, Us Agadir,



L'équipe AS Otoho

le même jour.

Notons que tous les matches de la cinquième journée seront joués le même jour, un peu partout sur le continent. Dans le groupe B, le Club Sportif Sfaxien (deuxième) sera face au premier, l'Etoile sportive du Sahel. Les Burkinabé de Salitas Fc, bon dernier, recevront les nigériens d'Enugu Rangers (troisième), à Ouagadougou. Asante Kotoko (deuxième) lancera les hostilités du groupe C avec le leader Al Hilal à Kumasi, au Gha-

na. À la deuxième explication, Nkana Fc sera aux prises au dernier du groupe, Zesco United. Enfin dans le groupe D, la tête du peloton, Na Hussein Dey défiera sur ses propres installations la lanterne rouge, Atletico Petroleos de Luanda. Zamalek crociera à Alexandrie, en Egypte, le deuxième du groupe, Gor Mahia. Les matches décisifs de cette phase de poules se disputeront le 17 mars lors de la dernière journée.

Rude Ngoma (stagiaire)

FOOTBALL

Le Congo élu membre du bureau exécutif de l'Uniffac

Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), va siéger dans le nouveau bureau en qualité de membre, au nom de son pays.

En attendant l'assemblée générale électorale de juillet, c'est l'Equato-Guinéen Gustavo Ndong Edu qui assure la présidence de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac). Le Camerounais Seidou

Mbombo Njoya est le vice-président tandis que le Gabonais Pierre Alain Mouguengui, le Congolais Jean Guy Blaise Mayolas et le Centrafricain Célestin Yanindji sont élus membres du bureau.

La réunion dite de réaménagement a été convoquée après avoir constaté l'indisponibilité du président sortant. En effet, suite à l'absence de l'ancien président, le Centrafricain Patrice

Edouard Ngaïssona, en détention à la Cour internationale de justice de la Haye, l'assemblée générale a décidé unanimement d'élire des nouveaux membres à la tête de cette institution. Notons que l'élection au sein de l'instance du football sous-régional s'est déroulée lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue du 3 au 4 mars à Malabo, en Guinée équatoriale.

R.Ng. (stagiaire)

MÉDECINE POUR TOUS

Accident vasculaire cérébral

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont un problème majeur de santé publique. D'après un rapport publié par l'Organisation mondiale de la santé en 2011, ils constituent au plan mondial la deuxième cause de démence et la troisième cause de mortalité après les accidents coronariens et les cancers. La même organisation signale la prédominance des AVC dans les pays en voie de développement et qualifie la situation de pandémie. De quoi s'agit-il ?

L'AVC se définit comme un tableau clinique d'installation brutale ou rapidement évolutif causé par l'interruption de la circulation sanguine dans une partie du cerveau. Il en résulte un déficit en oxygène et en glucose responsable de lésions donnant des tableaux cliniques variés, à prédominance neurosensorielle. On parle d'AVC ischémique en cas d'obstruction d'une artère (trois quarts des cas) et d'AVC hémorragique en cas de rupture de celle-ci (un quart des cas). Quand le tableau ne dure que quelques heures, il s'agit d'un accident ischémique transitoire (AIT).

Les moyens de diagnostic d'un AVC

L'interrogatoire vise à préciser le caractère brutal ou non de la crise, ainsi que sa durée : si inférieure à vingt-quatre heures avec imagerie négative, AIT, si supérieure à vingt-quatre heures avec imagerie positive,

AVC ischémique ou hémorragique. Les principaux signes focaux cliniques sont notamment la paralysie d'un hémicorps gauche ou droit ± troubles du langage, les troubles sensitifs dans le même territoire, l'amaurose d'un champ visuel, le drop-attack (perte brutale de l'équilibre sans perte de connaissance), etc. On élimine : un accès de paludisme à Falciparum, une syncope, une épilepsie, une hypertension intracrânienne, etc.

L'affirmation du diagnostic fait intervenir les examens urgents suivants :

a) Scanner cérébral sans injection : confirme la nature ischémique ou hémorragique de l'AVC, en détermine la localisation, élimine les autres affections ;

b) Mieux, imagerie par résonance magnétique (IRM) et IRM de diffusion-perfusion qui apprécient précocement la zone de souffrance cérébrale.

Les principales causes

La recherche de la cause fait appel :

a) à la clinique : recherche de souffles au cœur et sur les trajets artériels, mesure de la tension artérielle, recherche d'arythmies, etc. ;

b) au trépied électrocardiogramme-radiographie-échographie du cœur et des vaisseaux ;

c) au scanner et à l'IRM ;

d) à la biologie recherchant surtout les facteurs de risque de l'athérosclérose et les troubles de la coagulation. Les principales causes de l'AVC à retenir sont : l'HTA, l'athérosclérose occlusive des vaisseaux de l'encéphale, les cardiopathies emboligènes (rétrécissement mitral, gros cœur pathologique, fibrillation atriale, etc.).

Quelle prise en charge pour l'AVC ?

Plusieurs modalités se succèdent :

1°) Prise en charge pré-hospitalière : a) S'assurer de l'absence d'une menace vitale immédiate ;

b) Évaluer le niveau de vigilance et l'importance du déficit ;

c) Préciser le début des troubles neurologiques, ainsi que les traitements antérieurs et actuels ;

d) Mesurer la pression artérielle en décubitus ;

e) N'entreprendre aucun traitement mais organiser le transfert immédiat vers une unité de soins intensifs neurovasculaires (USINV).

2°) Prise en charge hospitalière par l'USINV :

a) Suivi et contrôle des paramètres vitaux ;
b) Selon les situations : traitement anti-ischémique, thrombolyse (rt-PA), actes in-

terventionnels ou chirurgie (craniectomie).
3°) Kinésithérapie motrice et soins divers le plus tôt possible.

4°) Prise en charge au long cours. Elle concerne les 20 à 25% de patients qui survivent. Il faut, en effet, savoir que 80% des malades meurent de leur AVC ou de ses complications (embolie pulmonaire, infections sévères, maladies cardiaques graves). Le suivi post-hospitalier comporte principalement la kinésithérapie motrice, la cure des affections causales et la lutte contre les facteurs de risque artériels (HTA, alcoolisme, dyslipidémie, diabète sucré, obésité, sédentarité, etc.).

Que retenir ?

L'AVC est une affection répandue et responsable d'une mortalité élevée. On distingue les AVC ischémiques et les AVC hémorragiques. Les causes dominantes en sont l'HTA et l'athérosclérose des artères carotidiennes et cérébrales. Grâce à l'imagerie (Scanner et IRM), le diagnostic est vite établi. La prise en charge efficace est avant tout liée au délai de prise en charge en Unité de soins intensifs neurovasculaires qui doit être le plus court possible. Au final, la vraie lutte contre les AVC consiste avant tout à prévenir les facteurs de risque artériels.

Christophe Bouramoué, professeur émérite, nbouramoue@yahoo.fr